

APPROBATION CONVENTION avec la Cie d'ASSURANCES "LA PRUDENCE AUTOMOBILE"

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 11 Avril 1951

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie La PRUDENCE AUTOMOBILE pour l'assurance des véhicules ci-après:

Camion BENNE RENAULT A.4687 Police n° 5.649
du 1er mars 1951 au 1er mars 1952 34.600.

Ambulance CHEVROLET A. 4688 (Police n°5.636
du 6 Mars 1951 au 5 Mars 1952) 79.345.

*En et soussigné à l'approbation
de Monsieur le Maire
St Denis le 27 Juin 1951
P. le Secrétaire Général
De Chef de Division délégué,
Signé: Gaborini*

Le 1er Adjoint ff. de Maire
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
St Denis le 3-7-1951
P. le Maire et pour délégué
le Secrétaire Général
Signé: Leroux*